

du 7 Mai 1970

LE DIRECTOIRE,

- VU la Proclamation du 10 décembre 1969 ;
 - VU l'Ordonnance n° 69-53/D du 26 décembre 1969, portant Charte du Directoire ;
 - VU le Décret n° 69-319/D-SGG du 12 décembre 1969, portant création du Directoire ;
 - VU le Décret n° 70-1/D-SGG du 12 janvier 1970, portant création du Comité Electoral et le décret N°70-7 du 24 janvier 1970 qui l'a modifié ;
- Le Conseil du Directoire entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Le Comité Electoral créé par le décret n° 70-1/D-SGG du 12 janvier 1970 est dissous.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel ./-

Fait à COTONOU, le 7 Mai 1970

par le Directoire,


Lieutenant-Colonel
Paul-Emile de SOUZA


Lieutenant-Colonel
Benoit Coffi SINZOGAN


Lieutenant-Colonel
Iropa Maurice KOUANDETE

Ampliations : PR 4 - CS 6 - CES 5 - Ministères 11 - SGM 11
IAA-DCCT-DN-Gde Chanc. 4 - DN 2 - EM-FAD-DGN-DSN 12 - DAI 4
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - SGG 1 - DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4
DFP 2 - Cab. Mil. 1 - IGF 2.